



Règlement intérieur de
Association « Vivre Jeune à JAUSIERS »
La reine des Alpes
04850 JAUSIERS
Mail : mdj.jausiers@gmail.com
TEL : 04 92 84 69 24 / 07 68 500 777

Article 1 : Admission

Sont accueillis les enfants de 2 ans à 17 ans aux conditions suivantes :

- Dossier d'inscription dûment complété
- Vaccinations à jour (photocopie carnet santé)
- Planning de réservations
- Être à jour du paiement de l'adhésion annuelle familiale et de toutes les factures.
- Les parents ont l'obligation de signaler aux responsables toutes particularités concernant l'enfant, afin d'agir en conséquence.

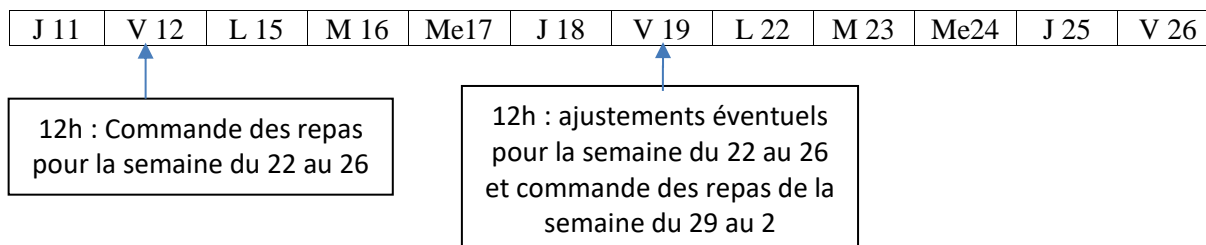
Article 2 : Fonctionnement et services

L'accueil de loisirs 2-17 ans siège au bât la Reine des Alpes de Jausiers. Une boîte aux lettres est disponible sur la façade du bâtiment la Reine des Alpes. Les enfants ne seront rendus qu'aux parents ou personnes dûment désignés par écrit.

Les services :

Le périscolaire du midi :

- De 11h45 à 13h20 (changement possible en fonction des heures scolaires).
- Service proposé par la mairie pour les enfants scolarisés à l'école communale de Jausiers. La mairie a donné la gestion de ce restaurant scolaire communal à l'association « Vivre Jeune à Jausiers » qui s'occupe des inscriptions, des factures, des encaissements et de régler les repas au trésor public.
- Une convention est signée entre la mairie et Vivre Jeune à Jausiers pour déterminer les charges et responsabilités de chaque partie. C'est le conseil municipal qui vote les tarifs.
- Les réservations/annulations pour le restaurant scolaire doivent se faire **avant le vendredi 12h pour la semaine « sur prochaine »**. Dans la mesure du possible, des ajustements peuvent être réalisés du vendredi 12h pour la semaine d'après à condition qu'ils aient peu d'impact sur le nombre global de repas par jour (gestion des quantités par l'hôpital).
- Exemple :



- En dehors de ces délais, aucune annulation ne pourra se faire, les repas seront facturés (même en cas de maladie).
- En cas d'absence de l'enfant, la famille informera « Vivre Jeune à Jausiers ».
- En cas d'imprévu de « force majeure », un enfant non inscrit pourra éventuellement manger au restaurant scolaire. Prévenir « Vivre Jeune à Jausiers » dès que possible.

Le périscolaire du soir :

- De 16h30 à 18h30 :

Il s'adresse aux enfants scolarisés à l'école communale de Jausiers.

Il se déroule dans les locaux du restaurant scolaire communal et ou dans la salle de motricité de l'école maternelle. Il sera encadré par 2 ou 3 animateurs de Vivre Jeune selon les effectifs. **Les parents doivent fournir un goûter** qui sera pris en commun ou par tranche d'âge selon les projets qui suivent. Les enfants du primaire pourront ouvrir leurs cahiers d'école. Des animations seront proposées par tranche d'âge ou par famille de jeux (jeux de société, de construction, de plein d'air quand la saison le permet, de fabrication...). Des ateliers permanents peuvent se créer, comme des rituels, chanson, éveil musical, coloriage... Les enfants peuvent également proposer leurs activités.

Les inscriptions se font la semaine précédente ou pour des besoins de dernières minutes la veille voire le jour même. Les annulations doivent être signalées dès que possible pour des raisons d'organisation et de places limitées.

Le périscolaire du mercredi :

- de 8h30 à 17h30 (possibilités de garderie dès 7h30 et jusqu'à 18h30) :

Il s'adresse aux enfants **de 2 à 11 ans** (2/3 ans scolarisé dans l'année civil et sous réserve que le service soit adapté aux rythmes des enfants, rencontre préalable avec les parents).

L'accueil, le matin, l'après-midi et le soir se fait les locaux du restaurant scolaire communal pour tous les âges. Les activités peuvent se dérouler dans ces locaux ou ceux de l'école maternelle et pour les plus grands au bât la Reine des Alpes ou en extérieur. Il sera encadré par les animateurs de Vivre Jeune. Des personnes extérieures peuvent également participer à l'animation de par leurs compétences (B.E.). Les parents doivent fournir le goûter collectif, à tour de rôle. Les parents fournissent le repas. Journée type voir dessous, identique à celle des vacances. Les inscriptions se font au plus tard le vendredi pour la semaine suivante sous réserve de place disponible (20 enfants au plus pour les 2/3 – 6 ans, 28 enfants au plus pour les 7-11 ans). Les anniversaires peuvent être fêtés. Les Aides aux Temps Libres sont à fournir lors de l'inscription. Selon le nombre et les activités proposés les groupes d'âges peuvent être mixé.

Pour le groupe des enfants **de 11 à 17 ans**, la structure ouvre selon le programme réalisé avec eux et **l'après-midi. S'il y a de la place** alors qu'il n'y a pas de programme prévu spécifiquement, nous les accueillerons sur la base des mêmes tarifs que les 2-11 ans.

L'extrascolaire :

- Les vacances scolaires la structure est ouverte du lundi au vendredi sauf les jours fériés.

Il s'adresse aux enfants de 2 à 17 ans (2/3 ans scolarisé dans l'année civil et sous réserve que le service soit adapté aux rythmes des enfants, rencontre préalable avec les parents). Elle est fermée la dernière semaine d'août, la 2^{ème} semaine des vacances d'automne et les 2 semaines à Noël.

Il se déroule dans les locaux **du restaurant scolaire communal pour les maternelles et dans le bât la Reine des Alpes pour les primaire et ados.** Les groupes d'âges seront respectés comme suit, l'enfant scolarisé en maternelle reste sur l'accueil des maternelles, c'est son passage au CP, qui même s'il n'a pas encore 6 ans intégrera le groupe des primaires. Les parents doivent fournir le goûter collectif, à tour de rôle.

Les dates d'inscriptions sont communiquées avec les programmes. Les parents fournissent le repas. Le nombre de place disponible est spécifié sur les programmes et en fonction des activités (16 enfants au plus pour les 2/3 – 6 ans, 24 enfants au plus pour les 7-11 ans). Les enfants devront avoir le matériel demandé sur les programmes (exemple : basket).

Pour le groupe des enfants **de 11 à 17 ans**, la structure ouvre selon le programme réalisé avec eux. **S'il y a de la place** alors qu'il n'y a pas de programme prévu spécifiquement, nous les accueillerons sur la base des mêmes tarifs que les 2-11 ans.

Journée type des vacances et des mercredis :

De 7H30 à 8h30 garderie

De 8h30 à 9h00 accueil « coin jeux » et/ou atelier selon le thème

De 9h à 11h30 : activités

De 11h30 à 12h30 : hygiène, mise de table, repas, débarrassage, hygiène dent

De 12h à 14h : temps calme/sieste pour ceux qui la font/ accueil des enfants

De 14h à 16h00 : activités / réveil échelonné

De 16h00 à 16h30 : goûter, rangement

De 16h30 à 17h30 : « coin jeux » et/ou atelier permanents (accueil des parents)

De 17h30 à 18h30 garderie.

Les activités :

Les activités dites tranquilles : petits jeux assis, chants, activités manuelles, peinture, terre, jardin...

Les activités dites actives : grands jeux, sports, petits jeux en mouvement,

L'équipe d'animation favorisera les activités extérieures.

Un programme d'activité détaillé sera affiché en début de chaque semaine.

- Les vendredis, samedis et autres jours : la structure est ouverte pour les enfants de 11 à 17 ans (scolarisé au collège ponctuellement pour les cm2).

Les horaires peuvent variées et sont établies sur un programme en fonction des projets (exemple 14h00 17h00 ou 9h00 12h00). Une fois par mois la structure ouvre de 19h00 à 23h00 pour 1 soirée. Le nombre de place est de 12 à 24. Les dates d'inscriptions sont communiquées avec les programmes. Le groupe peut monter un projet de séjour pour l'été et les jeunes s'engagent à participer à des manifestations pour financer une partie du séjour faute de quoi, ils doivent s'acquitter d'un montant plus élevé, ou laisser leur place.

Pour tous les âges, pour les services extrascolaire et l'accueil des mercredis : toute inscription faite sera due sauf certificat médical de l'enfant ou des parents. Les Aides aux Temps Libres sont à fournir lors de l'inscription.

Article 3 : Direction

La direction est assurée par la responsable Perreto Virginie et/ou son adjoint.

L'équipe d'animation est sous la responsabilité de l'association.

Article 4 : Gestion

La gestion administrative et financière de l'association se fait au 255 avenue des Mexicains bât la Reine des Alpes par les permanents et le conseil d'administration.

Article 5 : Le personnel

Le personnel se compose de :

- Une directrice permanente : Virginie Perreto responsable de la structure
- D'une adjointe : Marilyne Capelle
- 3 ou 4 animatrices permanente Bérangère Siloret, Apolline Tizot, 1 ou 2 en cours de recrutement
- 1, 2 ou 3 animateurs en renfort pour les vacances.

Article 6 : Agréments

Les locaux et les projets de fonctionnement sont agréés par la DDCSPP et la PMI.

Article 7 : Maladie et accident

En cas de maladie ou d'accident, la structure fera appel au médecin traitant ou de garde, soit au centre de secours le plus proche. Pour ce faire la signature de la décharge est obligatoire. Le personnel est autorisé à appeler les parents si l'état de l'enfant l'exige, à refuser un enfant malade ou fébrile. Dans ces 2 cas, un temps de repos est recommandé avant son retour au centre de loisirs. Aucun traitement ne pourra être donné sans une ordonnance dûment datée.

Article 8 : Fournitures

Pour tous les jours des vacances et les mercredis, les enfants doivent apporter selon les saisons :

- Un goûter collectif 1 fois de temps en temps (planning afficher)
- Un sac à dos
- Une gourde remplie
- Un imperméable
- Une casquette (lunettes...)
- De la crème solaire
- Une paire de chaussons
- Une brosse à dent pour ceux qui mangent avec nous

Pensez à habiller et à chausser vos enfants suivant les activités proposées et la saison.

Article 10 : Respect

L'équipe d'animation ne saurait accepter de comportements déviants de la part des enfants ou des jeunes.
L'alcool, la drogue et le tabac n'ont pas leur place au sein de la structure.

Les tarifs à compter du 1 janvier 2020 :

Services périscolaires pour les enfants de 2 à 11 ans				
A l'année pour tous les enfants de 2 ans et plus				
Adhésion obligatoire	20€00 valable de janvier à décembre pour une famille, facturée dès l'utilisation de 3 fois de n'importe quel service			
	<i>1^{er} enfant</i>	<i>2^{ème} enfant</i>	<i>3^{ème} enfant</i>	<i>Extérieurs Jausiers</i>
Repas cantine *	3€70			4€70
Accueil du soir	3€00			
Forfait du soir (Valable d'une rentrée au début des vacances)	20€00			
Mercredi ½ journée soit matin ou après-midi avec ou sans repas	4€50			
Mercredi journée	8€00			
Mercredi anniversaire ½ journée	3€50 par invité, gratuit pour l'enfant qui fête son anniversaire			

*si le repas est fourni pour des raisons médicales ou régime alimentaire particulier, 1€ sera demandé aux familles

Services extrascolaires pour les enfants de 2 à 11 ans				
A l'année pour tous les enfants de 2 ans et plus				
Adhésion obligatoire	20€00 valable de janvier à décembre pour une famille, facturée dès l'utilisation de 3 fois de n'importe quel service			
	<i>1^{er} enfant</i>	<i>2^{ème} enfant</i>	<i>3^{ème} enfant</i>	<i>Extérieurs Vallée</i>
Vacances scolaires de 2 à 11 ans (repas à fournir par les familles) et pouvant être modifiés suivant les activités				
1 demi-journée	7€50	7€00	6€00	10€50
1 journée	13€00	12€00	10€00	20€50
Forfait semaine demi-journée	22€50	20€50	18€50	29€00
Forfait semaine demi-journée avec la journée pique-nique	29€00	27€00	25€00	36€00
Forfait semaine journée	39€50	33€50	28€50	50€00

Services extrascolaires pour les enfants de 11 à 17 ans				
Adhésion obligatoire	20€00 valable de janvier à décembre pour une famille, facturée dès l'utilisation de 3 fois de n'importe quel service			
	<i>1^{er} enfant</i>	<i>2^{ème} enfant</i>	<i>3^{ème} enfant</i>	<i>Extérieurs Vallée</i>
Après-midi vendredis et samedis	Gratuit ou tarifs définis selon les animations			
1 demi-journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations ou identiques au 6 au 11 ans			5€50
1 journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations ou identiques au 6 au 11 ans			11€00
Forfait semaine demi-journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations ou identiques au 6 au 11 ans			20€00
Forfait semaine journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations ou identiques au 6 au 11 ans			38€00

Selon les animations des tarifs particuliers peuvent être mis en place.

Le tarif des camps se feront en fonction des activités proposées et subvention obtenues.

Le tarif de la semaine de camp de 4 jours inclura également le 5^{ème} jour.